



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le - 4 JUIL. 2018

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REF : CS18-3220/390/BS 444

Affaire suivie par : Bruno SALVAI

Courriel : djsnc@gouv.nc

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

A

Destinataires in Fine

Objet : Appel à projets national du CNDS du plan « Héritage et société », volet innovation sociale et RSE par le sport : Accélérateur de l'innovation sociale par le sport.

PJ : Dossier de candidature et annexe 1 relatifs à l'appel à projets « Accélérateur de l'innovation sociale par le sport ».

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) lance un appel à projets afin de développer le volet *innovation sociale et responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le sport*.

Cet appel à projets s'adresse aux associations sportives, aux fédérations sportives agréées, aux collectivités territoriales ou leurs groupements, ainsi qu'aux associations locales ou nationales intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le porteur, chef de file, devra donc justifier de sa capacité à mobiliser les différents partenaires dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et à cet effet remplir le dossier en annexe et communiquer toute pièce complémentaire, dont le plan stratégique dans lequel s'inscrit le projet, permettant d'apprécier le projet présenté.

Les projets devront présenter des pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les modèles économiques et/ou les retours d'expériences (en France ou à l'étranger) qui auront servi à leur élaboration.

Il appartiendra au porteur d'identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place :

- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- les personnes en situation de handicap
- les populations des zones rurales fragilisées
- les femmes et les jeunes filles - la pratique féminine sera encouragée dans tous les sports, en particulier au sein des zones carencées ;
- les thématiques retenues dans les orientations 2018 du CNDS au-delà des publics cibles et du zonage territorial : promotion du sport santé et lutte contre les discriminations et violences dans le sport.

Le porteur du projet devra évaluer le coût du projet pour notamment chacun des postes suivants :

- Honoraires de prestataires ;
- Déplacements ;
- Salaires et charges ;
- Formation ;
- Sensibilisation et promotion.

Le porteur de projet devra fournir les devis détaillés des prestations permettant la mise en oeuvre du projet.

Calendrier de l'appel à projets :

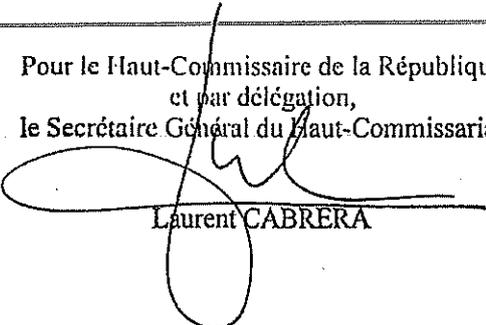
- Les dossiers de candidature sont limités à 15 pages hors annexes. Les dossiers devront porter la mention « DIVERSITE DE LA PRATIQUE DES APS ».
- Ils devront contenir les informations mentionnés au paragraphe « projet - contenu du dossier ».
- Seuls les dossiers éligibles seront examinés par le jury.
- Les dossiers de candidatures doivent être transmis au CNDS par voie électronique en formats Word et Pdf à l'adresse : CNDS-INNO@cnds.sports.gouv.fr, avant le 14 septembre 2018 à 12h (heure de Paris).
- Un accusé de réception électronique sera adressé par le CNDS.
- L'analyse des dossiers de candidatures et la réunion du jury pour la sélection se tiendra de mi-septembre à octobre 2018,
- L'annonce des projets soutenus sera faite sur le site internet du CNDS après approbation du Conseil d'Administration du CNDS en novembre 2018.
- La notification d'attribution de subvention et une convention seront adressées à chaque porteur de projet soutenu pour signature. La subvention sera versée en décembre 2018 et le bénéficiaire devra justifier en 2019 de l'utilisation des crédits (au plus tard en septembre 2019).

Je vous saurai gré de transmettre cet appel à projets aux associations intervenant dans le domaine des activités physiques et sportives afin qu'elles puissent le cas échéant postuler sur le site du CNDS conformément à la procédure définie ci-dessus.

Mes services restent à votre disposition (djsnc@gouv.nc) pour tout complément d'information que vous jugeriez utile d'obtenir sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation,
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Laurent CABRERA